



FORMATION « APPLIQUER LES OBLIGATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DANS LES ENTREPRISES DE DOMICILIATION ET LES CENTRES D’AFFAIRES »

Cette formation s’adresse prioritairement aux Responsables de centre d’affaires ou de domiciliation en charge de la mise en place d’un dispositif de lutte contre la fraude et à leurs assistant(e)s.

Objectifs de la formation

- Acquérir la méthodologie pour mettre en place un système d’identification et d’évaluation des risques liés aux profils clients
- Être capable d’appliquer cette réglementation dans le contexte professionnel

Prérequis

Afin de suivre au mieux l’action de formation susvisée le bénéficiaire est informé qu’il est nécessaire de posséder, avant d’entrer en formation, les pré-requis suivants :

- Maîtrise des outils bureautiques et de l’environnement Windows
- Autonomie sur Internet
- Connaître les règles du dispositif TRACFIN pour les centres d’affaires

Accessibilité

- Lors de l’inscription il est communiqué au stagiaire le nom du référent de l’organisme de formation pour l’accueil des personnes en situation de handicap et il est invité à répondre à un questionnaire qui permettra d’adapter les modalités d’apprentissage en cas de besoin.

Durée

La durée prévue est estimée à 7 heures.

Elle se déroule en visioconférence.

Délai d’accès :

Les dates sont définies en accord entre l’entreprise et l’organisme de formation.

Tarif

Le coût de la formation est de 350 € HT/stagiaire.

Modalités pédagogiques :

Les notions théoriques sont rappelées par un exposé du formateur et enrichies par les partages d’expérience des apprenants

Des études de cas à partir de documents internes sont organisées pour chaque apprenant et font l’objet d’un débriefing collectif avec le formateur

Modalités d’évaluation

- Quizz d’évaluation et suivi des travaux individuels tout au long de la formation
- Devoir de fin de formation

Sanction de la formation

- Attestation de formation

100 % des participants ont obtenu une attestation de formation